



Rapport annuel

2024

Fédération Belge de la **Brique** asbl



# 2024

L'année 2024 a été marquée par d'importants défis pour **le secteur belge de la construction**. Selon Embuild, la construction résidentielle a souffert l'année dernière d'une baisse de l'activité de 7,3%. Le secteur du neuf résidentiel a été durement touché. Le secteur de la rénovation résidentielle a connu une légère croissance de 0,5 pour cent. Dans nos pays voisins, le secteur de la construction était également sous pression.

L'industrie de la brique a ressenti l'impact de ces développements. La **production totale de briques en Belgique** s'élevait à environ **1.611.000 tonnes**, soit une baisse de 26 % par rapport à 2023. Un total de **630.000 tonnes de briques pour maçonnerie ordinaire** et **981.000 tonnes de briques de parement** ont été produites. En 2024, la production de **plaquettes en terre cuite** était de **663.517 m<sup>2</sup>**. La production de **briques de parement en éco-formats plus étroits** a évolué vers **1.013.719 m<sup>2</sup>**. Les **exportations** ont atteint **671.213 tonnes**, soit environ 42 % de la production totale. Les chiffres d'exportation sont compilés sur base d'une enquête auprès des membres et des données de la BNB. Les exportations ont été principalement opérées vers les pays voisins. En 2024, le Royaume-Uni reste le principal pays d'exportation pour les briques de façade. Les Pays-Bas sont le principal pays d'exportation pour les blocs de murs intérieurs. Les importations ont connu une baisse par rapport à l'année dernière, avec **134.667 tonnes de briques importées** en Belgique (source BNB). Les Pays-Bas étaient le principal pays d'origine.

Le nombre de **permis de construire délivrés en Belgique** en 2024 était inférieur à celui de 2023, tant pour la rénovation que pour la construction neuve. Le nombre de permis de construire pour de nouvelles habitations (maisons unifamiliales et appartements) a atteint l'année dernière son niveau le plus bas depuis 2002. En 2024, selon les chiffres de Statbel, 44.015 permis ont été délivrés pour la construction de maisons unifamiliales et d'appartements, soit une baisse de 13 % par rapport à 2023. Le nombre de rénovations résidentielles autorisées en Belgique a diminué de 4 % pour atteindre 26.427 unités.

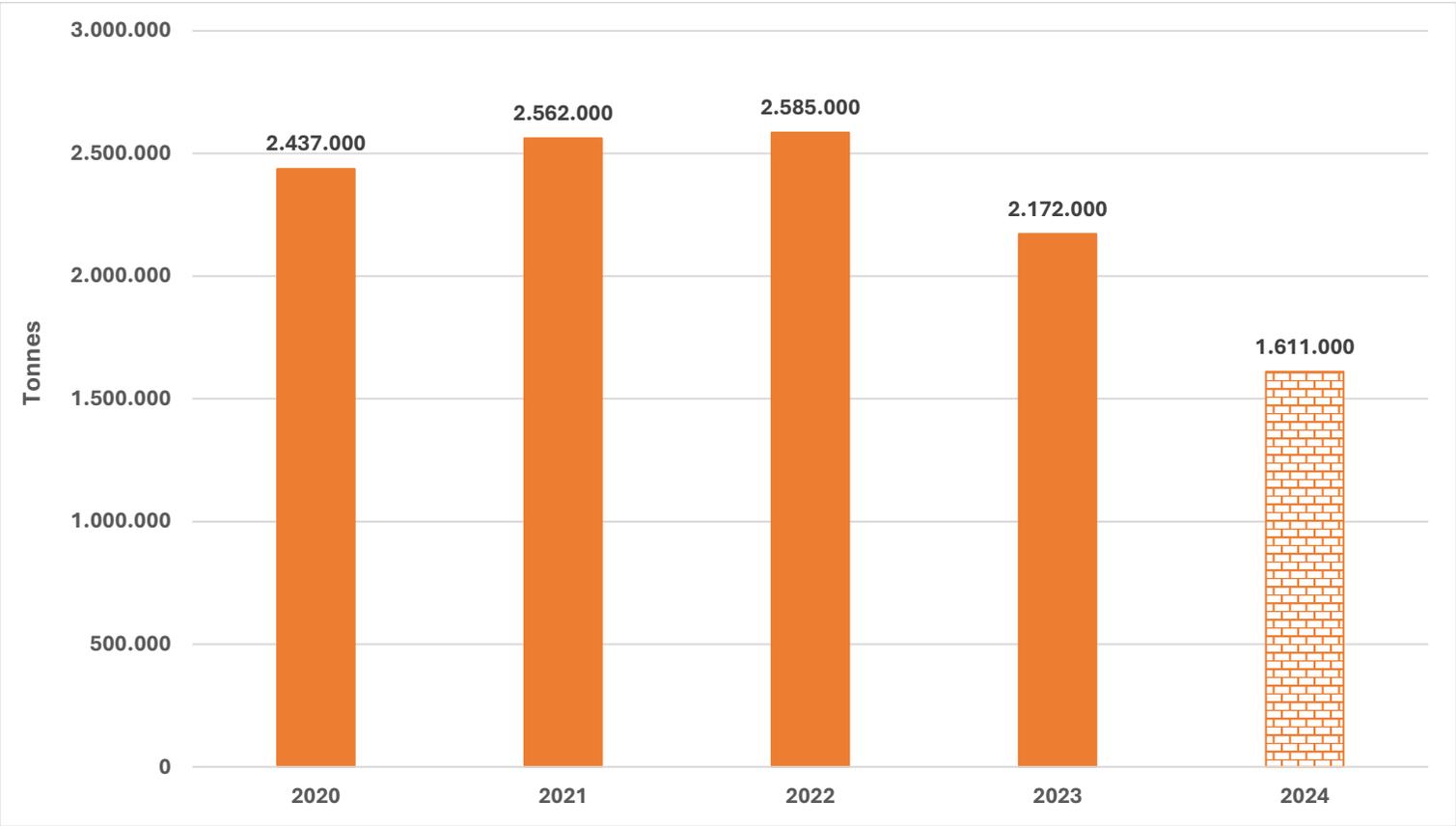
**Les perspectives pour la construction en 2025** sont incertaines. Etant donné que le nombre de permis de construire délivrés est un bon indicateur de l'activité du secteur de la construction, 2025 ne semble donc pas promettre d'amélioration immédiate. Selon Embuild, le secteur de la construction et de l'installation dans son ensemble prévoit, pour 2025, une nouvelle baisse de 0,3 pour cent.

Cependant, les besoins structurels du **marché immobilier belge** restent considérables. Pour éviter une crise du logement, en raison de l'évolution démographique, telle que l'augmentation des familles monoparentales, des célibataires et des seniors, plus de 400.000 logements abordables doivent être construits d'ici 2030. De plus, notre rythme de rénovation doit être considérablement accéléré pour atteindre les objectifs climatiques européens.

En 2025, la Fédération Belge de la Brique concentrera davantage ses activités sur les thèmes qui sont extrêmement importants pour le secteur et continuera à œuvrer pour un secteur durable, innovant et tourné vers l'avenir, permettant ainsi aux matériaux de terre cuite, de jouer un rôle essentiel dans la construction.

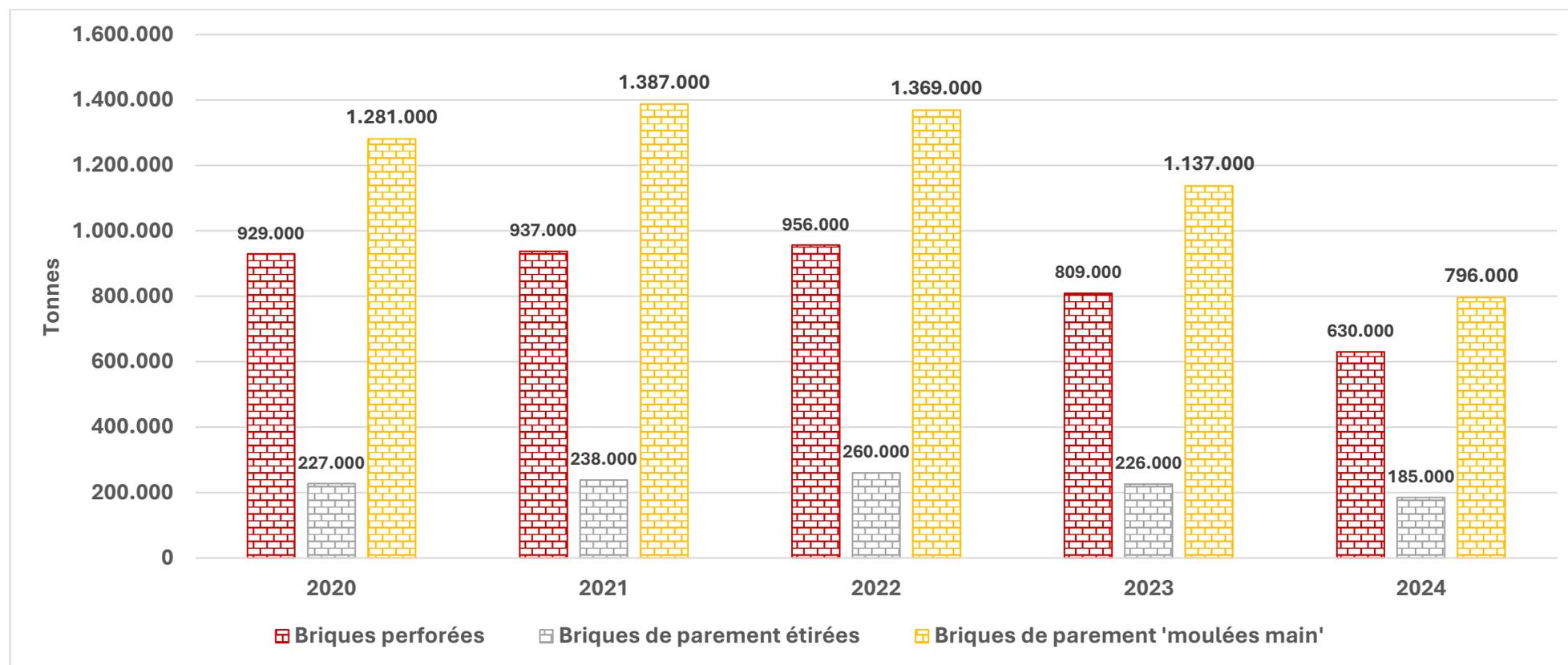
# Evolution de la production de briques en Belgique

La production totale de briques en Belgique a atteint **1.611.000 tonnes** en 2024.



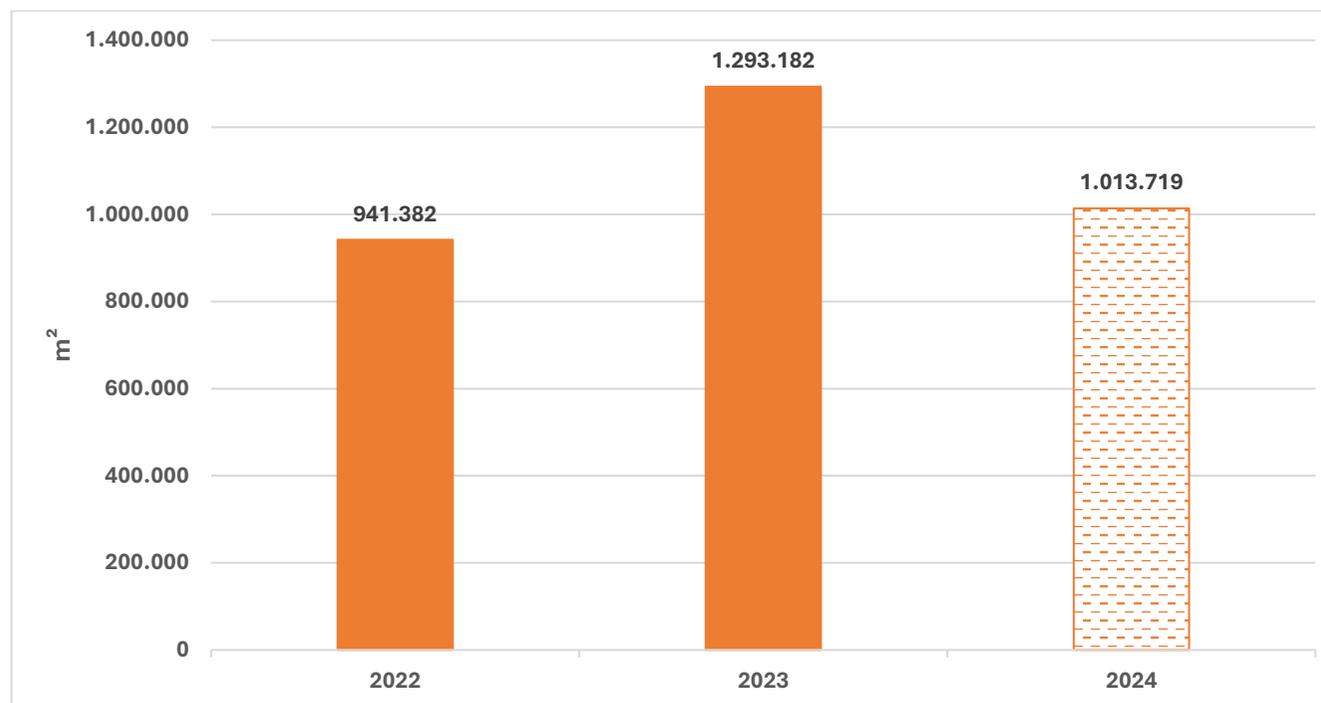
La production de **briques pour maçonnerie ordinaire (blocs de murs intérieurs)** s'élève à **630.000 tonnes**. Il s'agit ici de la production de briques perforées.

La production de **briques de parement** s'élève à **981.000 tonnes**, dont **185.000 tonnes** de **briques de parement étirées** et **796.000 tonnes** de **briques moulées main**.



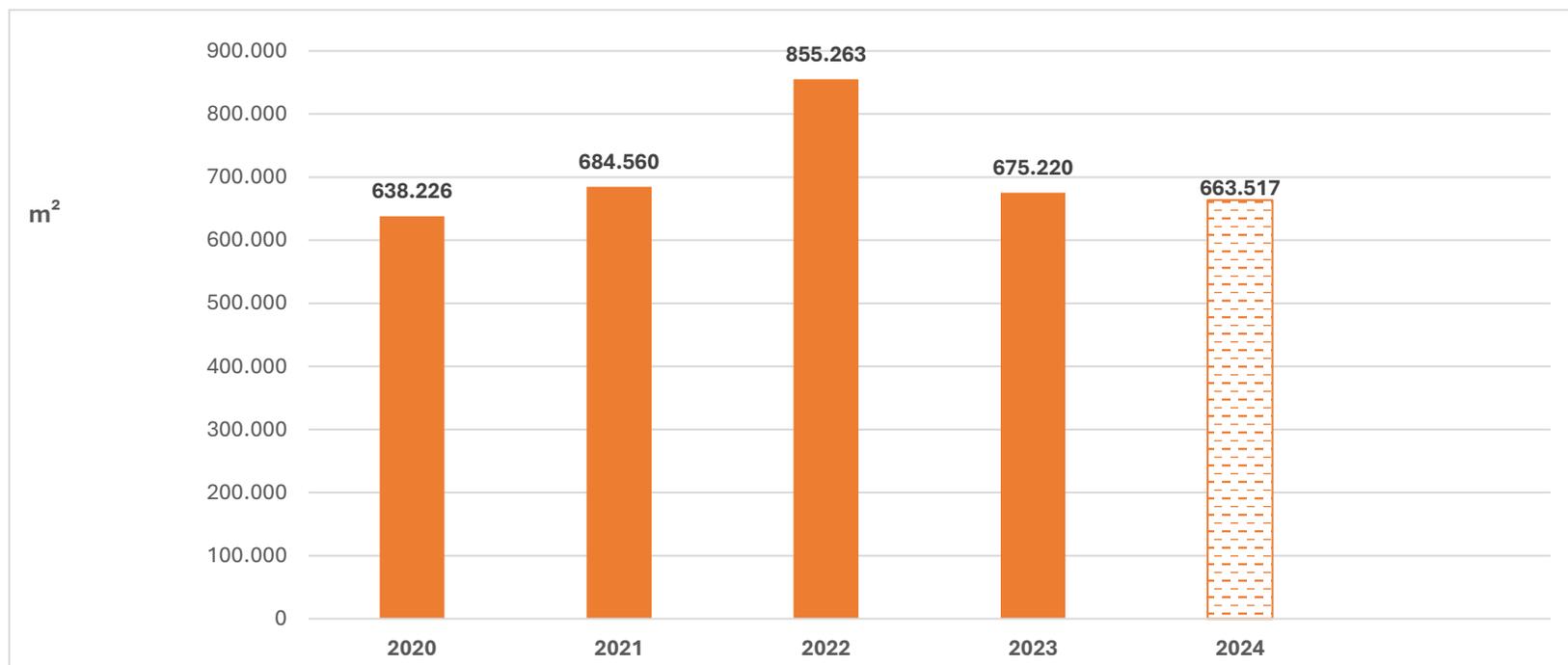
## Eco-formats plus étroits de briques de parement

Depuis plusieurs années, à côté du format classique, les fabricants de briques mettent sur le marché des éco-formats optimisés, plus étroits. En **2024**, **1.013.719 m<sup>2</sup>** de briques de parement plus étroites en éco-formats ont été produits en Belgique.



## Plaquettes en terre cuite

Notre secteur propose une vaste gamme de plaquettes en terre cuite, produites selon différents modes de fabrication. Ces plaquettes sont disponibles dans différents systèmes constructifs, en construction neuve ou en rénovation. En **2024**, la production de plaquettes en terre cuite a diminué pour atteindre **663.517 m<sup>2</sup>**.



# MEMBRES FBB



**DESTA**, 2322 HOOGSTRATEN

**DUMOULIN Bricks**, 8800 ROESELARE

**FLOREN**, 2960 SINT-LENAARTS

**HOVE**, 9400 NINOVE

**NELISSEN Steenfabrieken**, 3620 KESSELT-LANAKEN

**Briqueteries de PLOEGSTEERT**, 7782 PLOEGSTEERT

**JOSEPH BRICKS**, 3630 MAASMECHELEN

**STEENFABRIEKEN VAN MEMBRUGGEN**, 3770 RIEMST

**SWENDEN**, 2840 RUMST

**VANDE MOORTEL**, 9700 OUDENAARDE

**VANDERSANDEN Steenfabrieken**, 3744 SPOUWEN

VANDERSANDEN, 3630 MAASMECHELEN

VANDERSANDEN, 3650 LANKLAAR

VANDERSANDEN, 3744 SPOUWEN (Bilzen)

**WIENERBERGER**, 8500 KORTRIJK

WIENERBERGER (divisie BEERSE), 2340 BEERSE

WIENERBERGER (divisie KORTEMARK), 8610 KORTEMARK

WIENERBERGER (divisie LANAKEN), 3620 VELDWEZELT

WIENERBERGER (divisie MAASEIK), 3680 MAASEIK

WIENERBERGER (divisie NOVA), 2340 BEERSE

WIENERBERGER (divisie PERUWELZ), 7600 PERUWELZ

WIENERBERGER (divisie QUIRIJNEN), 2390 WESTMALLE

WIENERBERGER (divisie RUMST), 2840 RUMST

WIENERBERGER (divisie TOURNAI), 7534 BARRY

WIENERBERGER (divisie ZONNEBEKE), 8980 ZONNEBEKE



 Rue des Chartreux 19 bte 19 - 1000 Bruxelles - Belgique

 + 32 2 511 25 81

 [info@brique.be](mailto:info@brique.be)

 [www.brique.be](http://www.brique.be)

---

Publié par **la Fédération Belge de la Brique - FBB**

*Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans accord écrit préalable de la FBB.*

*Ce rapport annuel ne contient pas d'analyse juridique et la Fédération Belge de la Brique ne peut en aucun cas être tenue responsable.*